

Affectation des lauréats de concours rentrée 2022 et des néotitulaires rentrée 2023

GT au ministère du 30 mars 2022

Le GT s'est déroulée sans documents préalables et/ou sur table au prétexte « *de peur qu'il y ait des fuites dans la presse en cette période sensible* ».

Aucun bilan des affectations et des titularisations des lauréats 2021 n'a été communiqué.

Aucune réponse n'a été transmise sur le nombre de candidats aux concours ni sur les modalités de stage à 100 % l'an prochain, en particulier sur le déroulé des 10 à 20 jours de formation prévus. Dans l'académie de Dijon, par exemple, le rectorat a indiqué qu'ils se dérouleraient pendant les vacances. Un cadrage national doit être mis en place d'ici le ministère.

Les lauréats issus du master MEEF ainsi que les anciens contractuels dont l'ancienneté est supérieure à 18 mois dans les 3 dernières années dans la discipline du concours seront affectés à 100%. Les autres lauréats restent affectés à 50% devant élèves.

RÈGLES D'AFFECTATION DES STAGIAIRES

	AVANT LA REFORME DES CONCOURS	A PARTIR DE LA RENTRÉE 2022
Maintien en académie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etudiants en M1 pour poursuite en M2 ■ Ex-contractuel dont l'ancienneté est supérieure à 18 mois dans les 3 dernières années dans la discipline du concours ■ Ex titulaires de la fonction publique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ex-contractuel dont l'ancienneté était supérieure à 18 mois dans les 3 dernières années dans la discipline du concours (les services d'alternant-contractuel ne sont pas pris en compte)
Affecté nationalement au barème sur les académies	<ul style="list-style-type: none"> ■ Autres lauréats 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Autres lauréats (sauf les lauréats 2021 en report de stage pour absence de M1)

LA NOTE DE SERVICE PARAÎTRA MI-AVRIL ET LE SERVEUR SIAL SERA OUVERT DU 2 MAI AU 3 JUIN.

Seule modification de barème prévue par rapport aux modalités de l'an dernier : la fin des bonifications pour parents isolés. Le ministère s'aligne sur les LDG alors qu'aucun cadre législatif ne l'impose.

Les recours seront possibles via une plateforme colibris.

AFFECTATIONS DES NÉOTITULAIRES À L'ISSUE DE LEUR ANNÉE DE STAGE

Le ministère a proposé trois scénarios. Il avait dès le début prévu de privilégier le premier, c'est-à-dire de maintenir pour la ren-

trée 2023, les règles du mouvement actuelles. La présentation des deux autres scénarii que l'ensemble des organisations syndicales à part l'UNSA a rejetés, ne peut être interprétée que comme une provocation et une anticipation des conséquences des annonces de Macron vers la fin des concours nationaux, des statuts, du droit à mutation !

Scénario 1 : Règles du mouvement actuel.

Scénario 2 : Les néotitulaires issus d'un master MEEF deviendraient titulaires du poste où ils ont été affectés en tant que stagiaire.

Scénario 2bis : Les néotitulaires issus d'un master MEEF deviendraient titulaires de leur académie de stage mais seraient participants obligatoires à l'intra

INTERVENTION DE LA FNEC FP-FO

Nous sommes totalement opposés aux scénarios 2 et 2bis.

Cela fait deux ans que les barres augmentent suite aux suppressions de postes et aux postes extraits au mouvement pour affecter les stagiaires à temps plein et les contractuels des différentes réformes (alternants contractuels en master MEEF, AED prépro...). Vous recevez des centaines de recours où les collègues vous expriment leur désespoir face à leur impossibilité de muter, et qui attendent depuis 5 ans, 10 ans leur mutation et vous annoncez un scénario qui rendrait les mutations des titulaires impossible.

La colère dans les établissements est évidente, elle s'est largement exprimée le 13 janvier, la remise en cause du droit à mutation est un élément supplémentaire de crispation chez tous les collègues, d'autant plus suite aux annonces du président-candidat Macron sur son projet de privatisation et de destruction de l'enseignement public, voulant remplacer les fonctionnaires par des contractuels, et renforçant l'autonomie locale des écoles et des établissements.

Ces annonces signifient la fin des concours nationaux, la fin de l'Ecole de la République. C'est inacceptable.

Nous répétons que nous sommes pour des affectations respectant des barèmes connus, transparents, respectant les priorités légales. Nous réaffirmons notre revendication d'abrogation des réformes de la masterisation ! Le ministre cherche coûte que coûte des mesures pour promouvoir les masters MEEF mais les étudiants n'en veulent pas, pas plus que les personnels dans les INSPE.

